

FICHE DE SUIVI SYNDICAL « PROMOS P.E. »

Pour être promu, encore faut-il être « promouvable », c'est-à-dire avoir l'ancienneté requise dans l'échelon actuel. Cette ancienneté varie selon l'échelon et le type de promotion à laquelle on peut prétendre : grand choix, choix ou ancienneté :

Ce système entraîne des différences très sensibles entre un collègue qui obtient la majorité de ses promotions au rythme le plus rapide et un autre qui a une progression « mixte », voire principalement à l'ancienneté. **Le SNUipp revendique l'avancement de tous au rythme le plus rapide : comme nos inspecteurs !**

Rappel: Tous les promouvables ne sont pas promus : seulement 30% des promouvables au grand choix le sont ainsi que 5/7ème des promouvables au choix

Pour passer du...	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2ème échelon	Automatique : 3 m		
2ème au 3ème échelon	Automatique : 9 m		
3ème au 4ème échelon	Automatique : 1 a		
4ème au 5ème échelon	2a		2a 6m
5ème au 6ème échelon	2a 6m	3a	3a 6m
6ème au 7ème échelon	2a 6m	3a	3a 6m
7ème au 8ème échelon	2a 6m	3a	3a 6m
8ème au 9ème échelon	2a 6m	4a	4a 6m
9ème au 10ème échelon	3a	4a	5a
10ème au 11ème échelon	3a	4a 6m	5a 6m

Fiche de suivi à retourner à la section au plus vite :

- **par courrier** : SNUipp 19 - Place de la Bride -19000 TULLE

- **par mail** : snu19@snuipp.fr

NOM :..... PRENOM :..... Date de naissance :.....

Nom de jeune fille :.....

École ou poste :

Adresse personnelle :.....

Téléphone : Adresse mail :

SITUATION :

Je suis à l'échelon depuis le

Ancienneté générale des services au 31 août de l'année en cours :.....

Dernière note d'inspection :..... en date du :

Chaque année, des collègues s'aperçoivent qu'ils sont passés entre les mailles du filet pour leur promotion.

Passée la CAPD, il est impossible d'effectuer des modifications concernant les promotions pour l'année scolaire en cours. Les éventuels rattrapages seront soumis à la CAPD promotions suivante.

En revanche, l'envoi de la fiche de suivi permet aux élus du SNUipp de suivre votre dossier et d'intervenir en commission pour vous défendre !

